

Un revenu paysan, pour protéger l'environnement !

Mobilisation du 2 mars 2024

Nous Paysannes, Paysans, alliés avec la société civile, refusons les orientations de politique agricole imposées par l'État, au service de l'agro-industrie. Les dernières semaines ont montré combien les paysan.nes avaient besoin qu'on leur garantisse un revenu pour exister, en stoppant les accords de libre-échange et les diktats financiers des marchés, et que la société leur assure une reconnaissance de leurs métiers. Le gouvernement, allié à l'agro-industrie et au syndicat majoritaire, n'a fourni aucune réponse sur ces questions. Au lieu de cela, il s'est contenté de saborder la législation environnementale, opposant encore plus notre profession à la société, consciente des ravages de l'agriculture productiviste sur le vivant. La Confédération Paysanne a réussi à imposer dans le débat les "prix planchers" aux forceps, accompagnés de régulation, quand l'État ne propose que des défiscalisations sur les transmissions, qui favorisent directement les plus grosses structures.

Nous ne souhaitons pas moins de normes environnementales, nous souhaitons un revenu paysan décent, afin de nous permettre de conduire la transition écologique de l'agriculture. Nous souhaitons qu'une révolution agricole et alimentaire soit entamée, afin de sortir de l'agro-chimie pour aller vers une société vivable, en harmonie avec la nature.

Pour cela nous demandons...

Un véritable revenu paysan :

- L'interdiction formelle, par la loi, de l'achat des produits agricoles en dessous de leur prix de revient (coût de production + revenu agricole+ protection sociale) avec la mise en place de prix plancher.
- La suspension immédiate de toutes les négociations d'accords de libre-échange, dont celui avec le Mercosur.
- La mise en place d'outils de protection économique et sociale des agriculteurs et agricultrices comme la régulation des marchés agricoles pour stabiliser et sécuriser les prix agricoles !

Le renouvellement massif des générations agricoles :

- La mise en place d'une réelle politique d'installation suffisamment financée pour former et accompagner les nouveaux arrivants, avec pour objectif d'installer 40 000 agriculteur.rices chaque année.
- Un pluralisme garanti au sein du futur guichet unique installation-transmission intitulé "France Service Agriculture", dans la loi d'orientation agricole.
- Un plan pour la transmission des exploitations agricoles qui finance l'accompagnement humain et technique des cédants et des repreneurs.

La sanctuarisation des terres agricoles :

- Une actualisation ambitieuse des dispositifs et instances qui régulent l'accès aux terres (que ce soit par l'achat, la location, la délégation de travail ou la financiarisation) afin de prioriser l'alimentation, l'installation paysanne, l'emploi et la transition agro-écologique.
- La mise en place d'un observatoire des terres qui permette de savoir qui les possède et les utilise. C'est le préalable à toute action pour les préserver et les partager.
- Un soutien aux initiatives foncières citoyennes (démocratiques, non lucratives, non spéculatives, soutenant l'autonomie paysanne et orientées vers la transition écologique), ainsi qu'un renforcement des solutions de portage foncier d'intérêt général, comme celles proposées en partenariat entre les SAFER et les collectivités territoriales.
- L'inscription dans la loi de la protection des terres agricoles sur le long terme afin de diminuer la spéculation, la dégradation des sols et l'artificialisation.
- Un moratoire sur le photovoltaïque au sol tant que toutes les surfaces en toitures et déjà artificialisées qui peuvent l'être ne sont pas couvertes.

Un soutien affirmé à l'agriculture biologique et au paiement des services rendus à l'environnement:

- La mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à un niveau supérieur ou égal à l'aide au Maintien de l'Agriculture Biologique.
- Le lancement d'un plan d'urgence pour l'agriculture biologique pour soutenir toutes les fermes avec un budget d'au moins 271 millions d'euros.
- Le passage de l'écorégime troisième niveau à 145€ par hectare.

Un refus durable des Organismes Génétiquement Modifiés :

- Une interdiction claire des nouveaux OGM, les NTG, en agriculture biologique.
- L'obligation pour les agriculteurs conventionnels utilisant ces technologies de mettre en place des mesures de co-existence pour protéger les agriculteurs bio des contaminations.

La mise en place d'une démocratie agricole et alimentaire:

- Une révision dans la loi du fonctionnement des instances de décision agricoles et alimentaires (SAFER, CDOA, Agence de l'Eau, CNIT...) afin d'imposer le pluralisme et d'ouvrir ces instances aux citoyens.
- Financer la mise en place de conseils citoyens de l'alimentation à l'échelle locale et intercommunale.

Un véritable plan de sortie des pesticides:

- Un objectif clair de diminution de 80% de l'utilisation des pesticides de synthèse d'ici 2030 et un renforcement du plan Ecophyto.
- Un soutien massif à la recherche d'alternatives, notamment via le financement de la recherche institutionnelle et paysanne.

- Une stricte limitation des importations de denrées alimentaires qui ne respectent pas les normes de production environnementales françaises et européennes.
- Un engagement ferme de conserver un indicateur prenant en compte les doses d'usage, tel que le NoDU.

Un soutien clair à l'élevage paysan:

- La reconnaissance des vertus des élevages autarciques des volailles en regard de la grippe aviaire.
- Des solutions envers tous les risques épidémiques qui ne sacrifient pas l'élevage paysan.

Ressource en eau :

- Un moratoire sur la construction de nouvelles bassines.
- Un soutien massif aux agriculteur.rices pour les aider à s'engager dans des systèmes durables pour une gestion responsable tant de la quantité que de la qualité de l'eau, dans des systèmes agronomiques plus vertueux (rotation des cultures, moindre recours aux pesticides, diversification...).

Défendre la biodiversité:

- La mise en jachère de 4% des terres.
- Un plan spécifique pour la plantation de haies et la construction/rénovation de mares.

La mise en place d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation.